

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2016/162 Paraphe :  |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/57</i> | |

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 79

Votants : 88 (dont 9 pouvoirs)

POUR : 88 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-deux juin deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 15/06/2016

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MANOT Odile, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PASSERA Karine, PAYEN Françoise, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GAUDARD Daniel, GIRONDELOT Roland, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Xavier, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, SCHWEMMER Michaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno et VERSTUFT Ghislain.

Représentés : Mesdames COSSON Pauline donne pouvoir de vote à Monsieur COURVOISIER CLEMENT Frédéric, PIEROT Chantal donne pouvoir à Monsieur MANCEAUX Christophe et Messieurs BARRE Régis donne pouvoir à Monsieur MEIS Michel, BOUILLON Jacques donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur GOMEZ Jean, DUGARD Yann donne pouvoir de vote à GODART Olivier, FERON Patrice donne pouvoir de vote à ROGER Magali, HUREAU Benoît donne pouvoir à DANNEAUX Dominique, RICHELET Jean-Pol donne pouvoir de vote à Madame FABRITIUS Béatrice.

OBJET : AVENANT n°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX CENTRE AQUATIQUE – LOT 4 Menuiseries extérieures

Vu la délibération n°DC2013/95 du Conseil Communautaire du 18/12/2013 attribuant le lot n°4 « Menuiseries extérieures » du marché de construction d'un centre aquatique à Vouziers à l'entreprise STEELGLASS ;

Vu la délibération n°DC2016/42 du Conseil Communautaire du 31/03/2016 autorisant la signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise STEELGLASS, titulaire du lot 4 du marché de construction d'un centre aquatique ;

Considérant que le montant du marché est modifié comme suit :

| Lot | Entreprise titulaire | Montant du marché | Plus-values | Moins-Values | Montant avenant |
|-----|----------------------|-------------------|-------------|--------------|-----------------|
| 4 | Steelglass | 336 923,12 | 3 278.02 | | 3 278.02 |

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14/06/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE l'avenant n°2 au marché confié à l'entreprise STEELGLASS pour le lot 4 « Menuiseries extérieures » dans le cadre du marché de construction du centre aquatique intercommunal, tel qu'annexé à la présente délibération.

- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



AVENANT N°2

I. Identification des parties

*Identité du pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

44 – 46 rue du Chemin Salé

08400 VOUZIER

*Identité du titulaire du marché :

STEELGLASS

ZAC du Champ Perier

26, Porte du Grand Lyon

01700 NEYRON

II. Renseignements administratifs sur le marché

*Intitulé du marché :

Construction d'un Piscine Communautaire – Lot n°4 : Menuiseries extérieures

*Date de notification du marché : 28/01/2014

*Montant HT du marché : 336 923,12 euros

III. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°2 est relatif au lot n°4 « Menuiseries extérieures » du marché de « construction d'une piscine communautaire à Vouziers ».

A ce titre, les prestations suivantes sont ajoutées à la décomposition du prix global et forfaitaire :

| Désignation des ouvrages | Description | U | Qté | PU HT | PT HT |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----------|----------------------|
| Tôles perforées en pieds de façades Ouest | Fourniture et Pose de Tôles aluminium perforées pour évacuations des ruissèlements EP en pieds de façades sur plages | | 1 | 1228,10 € | 1228,10 € |
| Habillage linteau halle bassins / salle de cardio | Réalisation et Pose de tôles laquées en finition de linteau béton | ens | 1 | 1250,02 € | 1250,02€ |
| Vitrophanie complémentaires demande commissions accessibilité | Pose de doubles bandes pointillées sur tous les vitrages | | 1 | 790,00 € | 790,00 € |
| Montant TOTAL HT | | | | | 3268,12 euros |
| Montant TVA | | | | | 653,62 euros |
| Montant TOTAL TTC | | | | | 3921,74 euros |

La décomposition du Prix global et Forfaitaire est donc impactée par les modifications contractuelles de la manière suivante :

- Ajout des prestations indiquées ci-avant.

L'Acte d'Engagement est impacté par les modifications contractuelles de la manière suivante :

La mention suivante de l'article 3 de l'Acte d'engagement :

Prix Total HT : 336 923,12 euros (Montant initial)

Prix Total HT : 339 517,66 euros (Avenant 1)

Est modifiée de la façon suivante :

Prix Total HT : 342 785,80 euros (Avenant 1 et Avenant 2)

- Conformément à l'article 20 du code des marchés publics et à la jurisprudence en vigueur, la présente modification contractuelle :
- n'entraîne pas un bouleversement de l'économie du marché car implique une **augmentation du montant initial du marché de 1,7 %**.
 - n'est pas substantielle et ne modifie pas l'objet du marché concerné.
 - ne remet pas en cause les conditions d'attribution du marché public concerné.

L'ensemble des autres clauses du présent marché éventuellement modifiées par le présent avenant restent applicables.

A _____, Le

A Vouziers, Le

**Le représentant légal
de STEELGLASS,**

**Le représentant du
Pouvoir Adjudicateur,**

Francis SIGNORET